



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 28 mai 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 22 mai 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Martine Pistarino – Thierry Décima – Christèle Durieux – Pascal Devars – Patrick Gérard-Saigne- Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Frédéric Beauvier – Luc Chapuzet – Philippe Bogaert – Fabrice Jaubert – Gérard Gobert – Michel Sejourne – Jean-Jacques Desprès – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Le Mercier – Nicolas Platon – Christine Laurent – Dominique Caillou – Cécily Bergier – Uriel Gadessaud – Danièle Delpy – Stéphane Durousseau – Franck Blanchardie – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca -Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud – Florent Simon – Julie Bordet – Denis Ferrand –Guillaume Durand – Joëlle SaintMartin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Pierre Albert Benedetti
Titulaires absents	12	Françoise Bourgoïn – Jean-Bruno Deroulède – Laëtitia Masclét – Hervé Toussaint – Géry Denis – Gilles Mercier – Philippe Chotard – Karine Incardona – Pierre Guigné – Brigitte Pourtier – Thierry Bacus - Mélanie Célérier
Suppléants présents	5	Jean-Paul Bouthonnier pour la commune de Bouteilles-St-Sébastien Murielle Truffly pour la commune de Cherval Régine Gauthier pour la commune de Paussac et Saint Vivien Marie-Christine Andrieux pour la commune de Petit-Bersac Michel Verlande pour la commune de St Sulpice de Roumagnac
Procuration	1	Laëtitia Masclét à Christèle Durieux

DELIBERATION N° 2026 /83 (Code Nomenclature /522)**DATE : 28 MAI 2026****RAPPORTEUR : Didier Bazinet****OBJET : Modification de l'intérêt communautaire**

Afin de permettre à la CCPR de déployer en partenariat avec la commune de Ribérac un réseau de chaleur desservant des bâtiments publics communaux et intercommunaux, le conseil communautaire par délibération 2025/137 en date du 26 Novembre 2025 a adopté la modification de la compétence facultative « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

Suite à la consultation des communes et à l'avis favorable des conseils communautaires, l'arrêté préfectoral n° 24- 2026 -03-06- 00001 en date du 6 mars 2026 entérine cette modification statutaire.

La compétence facultative 1 est désormais rédigée comme suit : « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, création et exploitation de réseau public de chaleur ou de froid (RCU) ».

Cependant ce transfert de compétence ne doit pas empêcher les communes de déployer et d'exploiter un réseau de chaleur à leur propre initiative.

C'est pour cela qu'il est proposé de définir le périmètre de cette compétence et la proposition est la suivante :

Précision de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » :

« Est d'intérêt communautaire la seule création de nouveau réseau de distribution de chaleur et de froid pour des réseaux publics conçus pour délivrer plus de 1000 MWh/an y compris vente d'énergie et desservant exclusivement des bâtiments publics incluant des équipements sportifs intercommunaux »

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 54**Votes contre : 0****Abstention : 0**

Publié le 04/06/2026

La secrétaire de séance du 28 mai 2026
Murielle Cassier

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribérais
Didier Bazinet

Murielle CASSIER

